



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au cabinet du maire de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 27 juillet 2018 à 13 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Est absent monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Luc Bard, directeur général adjoint, madame Andrée Loyer, directrice administrative, monsieur François Léveillé du cabinet du maire et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-602

SOUSSION 2018 SP 089 - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR LES LOTS 5 219 566 ET 5 219 567 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un stationnement temporaire sur les lots 5 219 566 et 5 219 567 du cadastre du Québec, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 286 411,66 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 juillet 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-014-17539	261 532,02 \$	Divers travaux infrastructures - Aréna plus trois glaces - 17-3102 - Stationnement temporaire
04-13493	12 455,39 \$	TPS à recevoir - Ristournes
04-13593	12 424,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-603*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET LA CROISÉE, PHASE 1A - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Richcraft Homes Ltd. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux requis afin de desservir le projet La Croisée, phase 1A;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Richcraft Homes Ltd. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis afin de desservir le projet La Croisée, phase 1A;

CONSIDÉRANT QU'un remboursement pour une quote-part municipale d'un montant de 230 000 \$ est prévu dans la présente phase du projet, que des fonds de 169 000 \$ sont disponibles au projet ING-03-018 et que des fonds additionnels sont nécessaires pour compléter le montage financier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Richcraft Homes Ltd. concernant la construction des services municipaux requis afin de desservir le projet La Croisée, phase 1A, comme montré au plan CRO-18-408 préparé par le Service des infrastructures le 16 juillet 2018;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales, qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Les services EXP inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance avec résidence des travaux précités à la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. et que la dépense soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, le terrain requis pour le bassin de rétention, les services municipaux, les passages piétonniers, et les servitudes requises dans ce projet;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et la cession des rues, du terrain requis pour le bassin de rétention, des services municipaux, des passages piétonniers et des servitudes requises, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, les quotes-parts de la Ville reliées aux travaux de surdimensionnement de la rue Fraser jusqu'à concurrence de 230 000 \$.

Les fonds à cette fin, d'une somme de 230 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	230 000 \$	Quote-part – Surdimensionnement de la rue Fraser

Le trésorier est autorisé à puiser à même le pro forma du PTI 2018, la somme de 61 000 \$ afin de compléter le montage financier et il est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juillet 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-604

SOUSSION 2018 SP 149 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS - SERVICES DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morneau Shepell, 800, rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H4Z 0A4, pour la fourniture de services professionnels actuariels, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif sur trois ans de 398 733,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juin 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à mêmes le poste budgétaire 02-13310-411 – Services des finances - Services professionnels, ainsi que le poste budgétaire 02-13510-411 – Gestion des avantages sociaux – Services professionnels.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes disponibles aux budgets des années 2019 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-605

SOUSSION 2018 SP 029 - FOURNITURE DE LAMES ET SABOTS POUR LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 10 mai 2018, un appel d'offres public pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que les offres conformes excèdent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 029 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif